



Le Saint-Siège

*Discours à l'Ambassadeur d'Inde,
S.E.M. Uma Shamkar Bajpai**

Lundi 12 décembre 1977

Monsieur l'Ambassadeur,

Nous remercions Votre Excellence pour les aimables paroles que vous venez de nous adresser. Nous savons gré, pour leurs cordiales salutations, au Président, au Premier Ministre, au Gouvernement et à toute la Population de l'Inde et nous vous prions de leur transmettre nos meilleurs voeux pour leur bien-être.

Nous sommes heureux d'accueillir le distingué Représentant d'une nation qui, comme vous l'avez rappelé est, par tradition, respectueuse du droit humain à la liberté de rechercher Dieu et de l'adorer. Ce n'est que dans la liberté qu'un être humain peut s'orienter vers le bien, c'est uniquement s'il fait un choix libre et conscient et ne subit aucune contrainte extérieure qu'il agit conformément à sa nature. Ce droit a été parfaitement enregistré dans la Constitution de votre pays, comme un des droits fondamentaux de toute personne.

L'Eglise Catholique ne demande rien de plus que ce qui est inscrit dans la Constitution de l'Inde qui garantit explicitement le droit à la liberté de conscience, le droit de professer, de pratiquer et de propager la religion et le droit des groupes religieux de gérer leurs propres affaires en matière de religion. Ce n'est que dans un tel cadre que l'Eglise peut remplir la mission pour laquelle elle existe.

Les institutions créées pour des objectifs religieux, assistentiels et éducatifs que l'Eglise a le droit d'établir et de maintenir sont conçues comme devant servir la population de votre pays. Nous savons que ces institutions font les plus grands efforts pour réaliser cette intention, non seulement pour répondre aux exigences de problèmes extraordinaires, comme cela a été réalisé en faveur de la province d'Amdhra Pradesh, victime d'un grand désastre naturel, mais aussi pour répondre

aux besoins ordinaires des circonstances quotidiennes.

Individuellement, les catholiques sont également obligés par leur religion à servir avec zèle le bien commun. Et nous sommes certain qu'en Inde ils n'ont jamais ignoré cette obligation et qu'ils ont toujours rempli leurs devoirs comme loyaux citoyens de leur pays.

Dans la perspective de ces heureuses relations, et pour de nombreuses autres raisons nous adressons à Votre Excellence de très cordiaux souhaits de bienvenue. Nous vous assurons de toute la bonne volonté du Saint- Siège qui vous accordera toute assistance pour l'accomplissement de votre importante tâche de diplomate. Nous invoquons sur vous d'abondantes faveurs de Dieu, lui demandant aussi de bénir les hautes et très estimées autorités de votre pays ainsi que la population toute entière de l'Inde pour laquelle nous avons toujours éprouvé une très sincère affection. Cette affection s'est encore renforcée avec notre visite à Bombay qui, en dépit des années qui se sont écoulées depuis, reste en notre coeur un très cher souvenir, et s'est également approfondie grâce aux contacts que nous avons eu avec d'éminentes personnalités de votre pays qui nous ont fait l'honneur de venir nous rendre visite au Vatican.

**L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française, n.51 p.6.*